

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20250218_02 du 18/02/2025
Direction des finances

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 12/02/2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Christine CHALAND.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 50

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oïhiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Louis PROTON
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP
Dominique LARGE pouvoir à Marlène BONTEMPS
Philippe LOCATELLI pouvoir à Christian AMBARD
Anne PASTUREL pouvoir à Clément DELORME
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Christiane PLASSARD pouvoir à Christine CHALAND
Jacques ROS pouvoir à Sandrine COMTE
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN
Ahlame TABBOUBI pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN - Claude MOUCHIKHINE

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 11/02/2025

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors du prochain Conseil municipal, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés », seront votées au budget primitif 2025.

Le tableau ci-après présente les montants à attribuer dans le cadre de ces « crédits non affectés ».

SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2025 (chapitre 65)		
BÉNÉFICIAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION ACCORDÉE	MONTANT DE LA SUBVENTION
THÉMATIQUE : SCOLAIRE - SECTEUR ÉDUCATION - SORTIES PÉDAGOGIQUES		2 985,88 €
PRIMAIRE JEAN MACÉ	Séjour sans nuitée le 27 Juin 2024 à St-Martin-la-Plaine Activité : Parc animalier - 46 élèves d'élémentaire	224,02 €
PRIMAIRE JEAN MACÉ	Séjour sans nuitée le 6 Juin 2024 à Paris Activité : Voyage scolaire - 28 élèves d'élémentaire	136,36 €
PRIMAIRE JEAN MACÉ	Séjour sans nuitée le 28 mai 2024 à Courzieu Activité : Espace zoologie - 42 élèves d'élémentaire	204,54 €
PRIMAIRE JEAN MACÉ	Séjour sans nuitée le 18 juin 2024 à Chaponost Activité : Ferme du Milon - 38 élèves d'élémentaire	185,06 €
PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	Séjour avec nuitées du 13 au 15 mai 2024 à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) Activité : Classe découverte « L'art à tous les étages »	2 235,90 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES SUR CRÉDITS NON AFFECTÉS		2 985,88 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des crédits non affectés présentés ci-dessus pour un montant total de 2 985,88 € (deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-huit centimes).

AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget 2025, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 069-200102747-20250218-20250218_02-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Christine CHALAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).